



Préavis municipal N° _1_/2023 : Révision du plan d'affectation communal (PACom) et de son règlement. Demande de crédit complémentaire dans le cadre du préavis N°15/2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le lundi 13.03.2023 en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic et de M. Yves-Alain Bigler, municipal.

La commission a étudié le préavis municipal 01/2023 et obtenu toutes les explications demandées.

Deux éléments principaux ont incité la commune à faire une demande de crédit complémentaire : le montant nécessaire au traitement des oppositions a été sous-estimé et les frais supplémentaires causés par l'entrée en vigueur de la nouvelle directive NORMAT2 ne pouvaient pas être prévus. En décembre dernier, la commune a reçu un retour positif suite à l'examen préalable complémentaire du PACom. Ainsi, même si la procédure n'est pas encore terminée, une demande de budget additionnel est, selon les dires des représentants de la municipalité, peu probable. Raison pour laquelle cette requête intervient actuellement.

Du point de vue des subventions, les CHF 24'000.- encore à recevoir ne sont pas pris en compte dans le montant souhaité. Comme stipulé, il diminuera la durée d'amortissement une fois perçu. Ensuite, il est expliqué dans le préavis qu'une demande est encore ouverte auprès du canton. La réponse, négative, est arrivée après la rédaction de ce préavis. Au vu des coûts supplémentaires importants que les communes vaudoises ont dû supporter, une interpellation a été adressée au Conseil d'Etat en décembre dernier afin d'augmenter l'enveloppe cantonale. Là aussi, la demande a été refusée.

Pour conclure, la municipalité nous propose une période d'amortissement s'étendant sur 15 ans afin de s'aligner à la durée prévue dans le préavis N°15/2007, soit 20 ans dès l'exercice 2019.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis N°01/2023 : Révision du plan d'affectation communal (PACom) et de son règlement. Demande de crédit complémentaire dans le cadre du préavis n°15/2017

Montanaire, le 18.03 2023

Christine Dubrit

Kevin Forestier

Sébastien Gasser

Corinne Favre

Emilien Piot (rapporteur)